Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20240326-delib_20240309-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, Stéphane PONTHIEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELLY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés
Avec pouvoir: François FERRTTI, conseiller municipal, pouvoir donné à V. VILLARD
Corinne GAMBA, conseillère municipale, pouvoir donné à É. MARTINS
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à B. MULLER
Noémie BIMOZ, conseillère municipale, pouvoir donné à M-C. LIORET
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Stéphane PONTHIEU a été nommé secrétaire de séance.

2024-03-09 : Adoption du compte de gestion 2023 – Budget général Commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur MOISSON Alain, trésorier, pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur MOISSON Alain, trésorier, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, présenté par le Trésorier, visé et certifié par le Trésorier Payeur Général et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

Le 26 mars 2024

Patrick MÉANT
Le Maire

MAIRIE DE BALAN (Ain)

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 22